

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Questionnaire pour Paris 8e arrondissement**

### **Introduction**

Les questions suivantes correspondent aux propositions formulées dans le manifeste déposé sur la plateforme au format PDF.

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.  
*Un plan vélo spécifique au 8eme peut être adopté en complément du plan général.*

#### **Action n°2 :**

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

*Les comités vélos réunissent élus, techniciens, associations et usagers de l'espace public pour définir et prioriser les aménagements nécessaires et suivre leur réalisation.*

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°3 :**

Créer un réseau express vélo : participer à la réalisation du Vélopolitain pour les lignes qui transitent par le 8eme : lignes C2 (Batignolles/Courcelles/Wagram), V2 (Hausmann/Friedland), V3 (Constantinople/Londres), V13 (Concorde/Royale/Tronchet/Havre/Amsterdam)..

#### **Action n°4 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : boulevard Malesherbes et rue la Boétie.

#### **Action n°5 :**

Mettre le vélo au cœur de l'aménagement des places qui sont compliquées à traverser aujourd'hui : Concorde, Saint-Augustin, Place de Clichy, Place de l'Alma, Place des Ternes, etc.

### **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

#### **Action n°6 :**

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Voici quelques exemples de rues symptomatiques d'un trafic de transit inapproprié, induit par un plan de circulation non adapté : les rues du Rocher, la Boétie, Monceau, Laborde, Lisbonne, Washington, Miromesnil, Berri, Colisée, Balzac, Beaujon, Marbeuf, François 1er, Christophe Colomb, Bassano, Faubourg Saint Honoré, Anjou, etc.

#### **Action n°7 :**

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

#### **Action n°8 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

## **Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

### **Action n°9 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare Saint-Lazare : le local Véligo est sous-dimensionné par rapport à la fréquentation de la gare, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

### **Action n°10 :**

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

*Pour permettre au moins une part modale de 10% de déplacements à vélo pour les habitants : il faut environ 3 000 places supplémentaires.*

### **Action n°11 :**

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. 10 % des 3000 places de stationnement à créer pourraient être sécurisées, soit 300 places (environ 50 vélobox de 6 places).

### **Action n°12 :**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.